Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2011/122/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la note de service n°2011/10/SG/DRH en date du 25 mai 2011 nommant Mme Anne PRIEUR, Déléguée régionale de l'ASP pour la région Pays-de-la-Loire,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Mme Anne PRIEUR, Déléguée régionale pour la région Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne PRIEUR, délégation de signature est donnée à M Dominique CHIRON, Délégué régional adjoint et Chef du service formation professionnelle et emploi, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne prieur et de M. Dominique CHIRON, délégations sont également données à :
- Mme Pascale CHERTIER, Chef du service agriculture, développement rural et pêche,
- M. Daniel GUILLOT, Chef du service contrôle,
- Mme Véronique CLEMENT, responsable administratif et financier,

ainsi qu'à
- M. Arnaud GONTAN, adjoint au chef du service contrôle,
- Mme Anne-Marie BENARD, du service formation professionnelle et emploi,

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1er juillet 2011.

Fait à Limoges le 30 JUIN 2011

Le Président-Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Mme Anne PRIEUR
M. Dominique CHIRON
Mme Pascale CHERTIER
M. Daniel GUILLOT
Mme Véronique CLEMENT
M. Arnaud GONTAN
Mme Anne-Marie BENARD
DRH
DFJL